



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E114877

VALABLE JUSQU'AU 03/05/2026

ÉDITÉ LE

06/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/02/2009

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 509 752 135 00020

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5588514604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5588514604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : DOMO ACCESS

11 RUE MI LA VILLE  
08130 ALLAND HUY ET SAUSSEUIL

Téléphone : 03 24 39 39 28

Fax :

Portable : 0678075811

Site Internet :

E-mail : clairelaurentpascal@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

LAURENT PASCAL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                           | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5221 | Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert                                         | 01/04/2025           |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² | 04/05/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories             | Date d'attribution |
|------------------------|--------------------|
| o Chaudière bois       | 01/01/2021         |
| o Poêle ou insert bois | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.